21.
FRC.1.4200

CONVENTION NATIONALE.

Case
FRC
13895

OPINION

DE CHARLES BARBAROUX, de Marseille, Député par le Département des Bouches-du-Rhône à la Convention Nationale,

SUR LES SUBSISTANCES;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE, ET ENVOYÉE AUX QUATRE-VINGT-QUATRE DÉPARTEMENS.

A ARRAS,

De l'Imprimerie de la Veuve de MICHEL NICOLAS.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OPINION

DE

CHARLES BARBAROUX,

SUR LES SUBSISTANCES.

REPRÉSENTANS DE LA NATION,

LEs subsitances du peuple sont l'objet le plus intéressant qui puisse vous occuper. Rome long-temps agitée par des séditions dont les grains étoient le motif ou le prétexte, vendit enfin sa liberté au dictateur qui lui donna du pain et des jeux. Je crains pour notre république le sort de Rome, et je vous adjure, vous tous à qui la patrie est chère, de réunir toutes vos lumières, toutes vos volontés, pour assurer à l'Etat, l'abondance conservatrice de la liberté.

Lorsque je me suis occupé de la position de la France, relativement à ses subsistances, le calcul m'a conduit à un résultat affligeant. Je le proclame, parce qu'un mal connu est toujours plus facile à réparer. Nous aurions la disette pendant l'année 1793, si nous ne prenions dès-à-présent

des mesures actives pour attirer en France les grains de l'étranger. Je vais indiquer les causes de cette disette. Vous trouverez dans le développement de mon opinion les moyens d'y remédier; car mon système tend à faire de la France le magasin général des subsistances de l'Europe, et par conséquent à éloigner à jamais de notre république le fléau de la disette, et le crime des accaparemens.

Un laboureur, en réduisant les travaux et les productions à un terme moyen, cultive vingt arpens de terre, et peut leur faire produire soixante septiers de bled au delà de la semence, de maniere qu'il donne à la République 17,410 livres de pain.

Or, en fixant la population de la République à vingt-cinq ou à vingt-six millions d'habitans, il en résulte qu'il faut le travail de sept mille cinq cents laboureurs pour produire la subsistance d'un jour de tous les individus de l'empire, et que par conséquent nous avons indispensablement besoin de deux millions huit cent mille agriculteurs, pour nous assurer les subtistances d'une année.

Un événement qui nous enleveroit cent mille agriculteurs, nous exposeroit à treize jours et demi de disette.

Or, je fixe à trois cent mille le nombre de ceux que la guerre a enlevés aux campagnes; et certes, mon calcul ne vous paroitra point exagéré, si vous considérez qu'indépendamment du nombre des agriculteurs enrôlés dans nos armées, les volontaires des compagnies franches, les sapeurs ou mineurs, les guides et les conducteurs des chariots, sont presque tous des hommes de la campagne. Il y aura donc, l'année prochaine, par la seule diminution du nombre des cultivateurs, un déficit de quarante jours et demi dans la masse de nos subsistances.

J'évalue à un déficit égal celui qui résultera de la diminution du nombre des bœufs livrés à la consommation des armées, des mulets employés à leur service, et des chevaux qui par tout ont été pris pour remonter nos cavaliers, ou pour former de nouveaux corps de cavalerie. C'est déja un déficit de quatre-vingt un jours dans les subsistances.

Si vous considérez maintenant que quatre départemens ont été dévastés par le passage et le séjour des armées ; et que parconséquent, loin de compter sur leurs productions, il faut, au contraire, pourvoir à leur nourriture, que la Belgique, le pays de Liège, l'Allemagne, le comté de Nice, et le quatre vingt quatrième département ayant également été le théâtre de la guerre, ont éprouvé des enlévemens considérables de grains, et ne pourront en tirer cette année que de la France, tandis qu'il nous faudra pourvoir aux besoins de nos armées, qui ont bien enlevé quelques magasins, mais qui sont loin encore d'être suffisamment approvisionnées pour la campagne prochaine; que nos expéditions des colonies et de l'Italie nous ont fait porter beaucoup de grains sur nos vaisseaux; que le commerce de cette production est interrompu dans toute la Méditérannée, soit à cause des mauvaises récoltes du levant et de la barbarie, soit parce que tous les petits despotes de l'Italie, le roi des deux Siciles et le Pape nous ont fermé leurs ports, soit enfin parce que l'Espagne, qui fait ses paiemens en piastres, est plus certaine d'attirer à elle les grains des autres pays; qu'il n'est pas plus certain que ce commerce soit heureux dans le Nord, parce que les violences faites aux commerçans dans nos ports, et les atteintes portées par erreur ou par besoin à la libre circulation des grains, ont détourné de ces spéculations les hommes qui s'y livroient, parce que nos relations politiques sont par-tout incertaines, et parce qu'enfin l'inquiétude générale des cours effrayées de la marche rapide de la liberté, et la déclaration du cabinet de Saint-James aux Etats de Hollande nous annoncent prochainement une guerre maritime qui rompra nos communications dans le Nord, et détruira notre commerce de grains, par la défense des exportations et par les pirateries de la guerre; car les rois ne savent combattre les peuples qu'en brigands et en dévastateurs; si vous considérez, dis-je, toutes ces circonstances auxquelles il faut ajouter encore les intempéries des tems si peu favorables à nos semailles, les avaries, les enlévemens et les fixations arbitraires du prix des grains qui sont la plus grande erreur du peuple, puisqu'elles ame-

nent la famine là où règne véritablement l'abondance, alors vous serez convaincus que la disette, cette grande destructrice de toutes lois, et de toutes autorités, s'avance à grands pas, et que la France éprouvera, en 1793, un déficit dans les subsistances, d'autant plus considérable que ses besoins seront plus grands, et les peuples affranchis plus dénués de ressources [1].

Telle est, Représentans, la position de la France relativement à ses subsistances. Qu'avons-nous fait jusqu'à présent pour y remédier? Nous avons mis successivement à la disposition du ministre de l'intérieur 24 millions pour acheter des grains, c'est à dire, que nous lui avons donné le moyen de pourvoir à la nourriture de tous les Français pendant cinq jours. Or, qui peut n'être pas frappé de l'insuffisance de ces moyens? Qui peut croire que nous sommes assez riches pour approvisionner toute la république avec des bleds achetés dans l'étranger, lorsqu'il est démontré par le calcul que nous consommons en pain, au prix le plus commun, deux milliards deux cent millions? D'ailleurs; qui ne voit que le système des achats par le gouvernement établit entre les agens du ministère et le commerce, un concours qui gêne les opérations de celui-ci, bien plus habile approvisionneur, lorsqu'il n'est pas dérouté par la violence, de manière que si l'Etat accroît d'un côté ses subsistances par des achats, elles se trouvent diminuées de l'autre par la stagnation du commerce? Qui ne voit dans la revente des grains achetés par le ministère, une perte énorme qui ne peut se combler que par l'impôt, de telle sorte que le peuple en gagnant, d'un côté, une diminution dans le prix du pain, perd, de l'autre, par l'accroissement de ses contributions, une somme bien plus considérable? Elle est donc dangereuse, sous tous les rapports, cette

(1) Creuzé-la-Touche, dans son excellent Rapport, a présenté un résultat plus satisfaisant. Il pense que l'abondance de la dernière récolte garantit les subsistances de la République. Je ne combats pas ce résultat, parce qu'on ne peut pas me contester celui de la diminution du nombre des cultivateurs, et qu'alors il doit y avoir tôt ou tard un déficit que mon système tend à prévenir.

mesure d'acheter des grains dans l'étranger, indépendamment de ce qu'elle est toujours insuffisante. Il faut pourtant en convenir; telles sont quelquefois les circonstances dans lesquelles se trouve un gouvernement, qu'il ne lui est permis de considérer que la nécessité d'un achat sans en examiner les désavantages. S'il est vrai qu'une guerre maritime nous menace, il ne faut pas imprudemment nous priver de la ressource que nous offrent encore l'Irlande et les Etats du Nord. Il faut, au contraire, porter nos achats de grains jusqu'à la concurence de cinquante millions.

Il est donc vrai que notre position réclame d'autres mesures; et si elles doivent être extraordinaires, du moins faut-il qu'elles soient toujours déterminées par les vrais principes de l'économie politique. J'ai frémi d'entendre des orateurs indiquer la contrainte comme une ressource dans la disette, et proposer d'arracher les grains aux agriculteurs. Savez vous où vous conduiroient ces fatales opérations? A la famine. Ceux-là nous demandent d'organiser la disette, qui veulent des loix attentatoires à la propriété, et dévastatrices des campagnes. La France se trouva, en 1789, dans des circonstances bien plus difficiles; j'ai vu Paris manquer de pain. On disoit aussi, dans ce temps, à l'assemblée constituante, qu'il falloit enfoncer les granges, et proclamer contre les fermiers des lois de sang. L'assemblée constituante, se tint courageusement aux principes; elle décréta la libre circulation des grains, et la disette disparut.

Un gouvernement sage doit toujours avoir l'œil sur les grains. Leur prix s'accroit il? il faut augmenter la masse des grains en circulation, pour forcer la diminution de leur prix. Le bled reste-t il resserré dans les granges? il faut mettre le fermier dans la position de perdre sur sa valeur, s'il veut le conserver. Or tous ces moyens, vous les trouverez dans le système des primes.

Je sais que de grands abus l'ont fait décrier, et l'un des préopinans, en rappelant, contre ce système, l'expérience de 1788, n'a fait lui-même que citer un abus sans traiter la question. Autrefois le commerce voloit le gouvernement, parce que le gouvernement voloit le commerce. On assure

qu'on faisoit entrer des grains dans un port pour y recevoir la prime, que ces mêmes grains en ressortoient clandestinement pour être transportés dans un autre, où la prime étoit encore perçue; de manière que l'Etat payoit de fortes sommes, sans que la masse de ses subsistances fût réellement accrue. Ces abus ne sont pas à craindre aujourd'hui : les préposés des douanes ne veillent pas seuls; et tous les citoyens sont également intéressés à prévenir la fraude qui diminue le produit des impositions indirectes, ou accroit la dépense publique; car l'une et l'autre circonstance font augmenter l'imposition directe. Dailleurs, le système des primes ne peut être établi sans un réglement qui détermine les conditions à remplir par les commerçans, et les formes auxquelles ils doivent être astreints. Ces détails seroient ici superflus, et ne doivent occuper que votre comité d'agriculture et de commerce, il me suffit de prouver que le plus sur moyen d'amener l'abondance dans l'Etat, lorsque les mauvaises récoltes ou les événemens menacent de la disette, est de présenter au commerce un appas qui dirige toutes ses spéculations vers les subsistances, et les fasse transporter là où le besoin se manifeste.

Voulez-vous que le plus grand succès accompagne cette mesure? donnez une prime assez-forte pour présenter au commerçant un avantage réel, et limitez-en la durée à un temps très court qui lui commande l'activité, et produise la diminution par le concours instantané des ventes. Il seroit superflu d'observer que cette mesure doit être combinée avec la défense de l'exportation des grains.

En Angleterre, l'exportation est défendue, lorsque le prix du bled s'élève à une somme déterminée par la loi; elle est au contraire encouragée par des primes, lorsque le prix du bled est au-dessous de cette somme. L'Angleterre doit à cette loi sage la prospérité de son agriculture, et, s'il ne nous est pas permis de l'adopter encore dans toutes ses dispositions, nous devons au moins fixer en régle générale deux prix, l'un desquels déterminera la défense de la sortie des grains, tandis que l'autre, plus élevé d'un degré, fera décréter la prime et sa valeur.

Mais ce qu'il faut sur-tout démontrer au peuple, c'est que si le commerce, secouru par des primes, aprovisionne l'Etat, la libre circulation des grains garantit seule l'abondance. A quoi serviroit donc d'avoir, par des sacrifices, amené des bleds dans les ports, si, par-tout arrêtés dans leur marche, ils ne pouvoient pénétrer dans les villes de l'intérieur n'on approvisionnées, et de quel droit celles ci pouroient-elles reclamer cet approvisionnement, si, dans tous les temps, elles n'avoient pas elles mêmes favorisé la circulation? La misère et la famine sont l'éternel résultat des prohibitions légales ou arbitraires, et telle est la nécessité de la libre circulation des grains, que celui-là doit être réputé ennemi de la patrie, qui cherche, je ne dis pas à l'empêcher, mais seulement à la discréditer.

J'ai cité l'exemple de l'assemblée constituante, qui proclama, dans des temps plus difficiles, la libre circulation, et fit disparoître la disette. L'histoire du ministère français nous en offre un autre exemple non moins remarquable.

Louis XV faisoit avec Terray le monopole des grains, et, loin de proclamer la libre circulation, ce ministre l'avoit au contraire embarassée d'entraves. Il est bon d'expliquer le motif de cette conduite, car, en général, on croit que la libre circulation favorise les accaparemens; au lieu qu'il est démontré, par la théorie et par l'expérience, qu'on accapare jamais mieux que lorsque la circulation est entravée. Terray calculoit ainsi: Si la circulation des grains est permise dans l'intérieur de l'Etat, je pourrai bien accaparer ici; mais le commerce y reportant de nouveaux grains, rétablira bien vite le niveau, et déjouera mes projets. Il faut défendre cette circulation pour bien monopoler, car alors, les grains ne pouvant pas être transportés, d'une province fertile, dans une province affamée, on les achète à très bas prix là où ils régorgent, on les fait passer clandestinement là où le besoin se fait sentir, et on les y vend bien plus chèrement que le commerce ne l'auroit fait. L'abbé Terray entrava donc de mille manières la libre circulation, et il monopola, et pendant cinq ans la France fut livrée aux

horreurs de la disette. Turgot qui lui succéda en 1774, supprima toutes ces entraves, il rendit au commerce la liberté, il accorda des primes pour les importations, et dans moins d'un mois, l'abondance reparut, le prix des grains diminua de plus d'un tiers, et la tranquillité de la France fut le résultat du double bienfait des primes et de la libre circulation des grains.

Et quelle législation, en effet, pourroit-on établir sur les grains, qui ne fût pas celle de liberté? Cherchez des règles particulières pour tous les cas vous cherchez une chimère. Voulez-vous l'arbitraire au lieu de la liberté? l'agriculteur et le marchand n'ont plus de bases pour calculer leurs achats, et la crainte des événemens fait disparoître les subsistances des marchés. La liberté, au contraire, offre un point invariable; elle s'applique à tous les cas; elle laisse le commerçant maître de toute son industrie; et l'industrie du commerçant vaut beaucoup mieux pour approvisionner un pays, que des attroupemens et des taxations de grains. O combien ces funestes excès ont coûté de calamités à la France! combien ils lui en coûteront encore, si la raison n'éclaire enfin les esprits sur la nécessité d'encourager l'agriculture nourriciere des peuples, au lieu de l'opprimer!

N'aurions-nous donc consacré l'unité de la république que pour la voir divisée en zones, qui présenteroient alternativement le tableau de l'abondance et de la famine? n'aurions nous proclamé la fraternité entre tous les Français que pour réduire l'égoïsme en loi, et préparer la guerre civile entre les diverses communes de l'empire? On n'a pas assez calculé les funestes conséquences du resserrement de grains dans un canton, sous prétexte de son approvisionnement. L'approvisionnement doit être général pour la république. Il faut que l'abondance y règne partout, que le prix du pain y soit à-peu-près égal partout, car l'égalité parfaite dans les prix n'est pas possible, et qu'enfin le bien comme le mal; résultant des vicissitudes des saisons, y soient également répartis sur toutes les têtes.

La libre circulation des grains est sur tout nécessaire dans des pays où de grandes villes ont été bâties ; car celles ci n'ayant qu'un territoire très-borné, et une grande population, elles ne peuvent pourvoir à leur besoin que par le superflu des campagnes. Ainsi, Paris est dans une position telle, que la famine s'y manifesteroit dès le moment qu'on arrêteroit la libre circulation dans les départemens environnans. Je ne le dissimule cependant pas, si le système de la circulation des grains ne présentoit qu'un avantage particulier pour les villes, je ne le soutiendrois pas ; je le défends, parce que je suis fortement persuadé que l'abondance dans l'Etat, est attachée à la libre circulation des grains, en la combinant avec l'établissement des primes dans des cas déterminés par la loi, et parce que la prospérité de l'agriculture, fondée sur sa liberté, peut seule opérer le défrichement des landes, le dessèchement des marais, le creusement des canaux, et l'abolition graduelle de la mendicité.

On objectera contre ce système, que la prime est une perte pour le gouvernement : mais c'est le résultat nécessaire de tout approvisionnement. Lorsque vous avez mis à la disposition du ministre des fonds pour acheter des grains, avez-vous pensé que vous n'éprouveriez aucune perte dans leur revente? Vous auriez été dans l'erreur ; car lorsque, dans ces sortes d'opérations, la perte ne s'élève qu'à la moitié des fonds, on peut garantir qu'elles ne sont pas destructives. Il faut considérer, en effet, que les grains achetés chèrement dans l'étranger ne peuvent circuler dans l'intérieur, que par des transports très-coûteux, que la revente s'en fait au moins à la perte d'un tiers du prix, et que la rentrée des deux autres tiers toujours difficile ne peut jamais s'effectuer qu'au bout de deux ans ; de manière que sur les 24 millions de grains achetés, vous devez vous attendre à une perte de 10 millions au moins. Or, quelque considérable que soit ce sacrifice, vous n'aurez procuré à la république qu'une masse de bleds équivalente aux besoins de cinq jours. Je vous demande si vous n'êtes pas tous bien persuadés qu'avec douze

millions de prime, vous aurez une quantité de bleds bien plus considérable? Si donc, en matière d'approvisionnement, il faut s'attendre à des pertes, il est d'une administration sage de choisir la moindre, et cette seule raison doit faire adopter le système des primes, quand il ne présenteroit pas d'ailleurs une foule d'autres avantages.

Le seul inconvénient qu'on ait à craindre, en fait de subsistances, c'est la possibilité des accaparemens. Or, par l'institution que je propose, vous les rendez impossibles. En effet, si l'accapareur a l'intention d'exporter les grains hors de la République, il s'expose, par son accaparement même, à une prohibition de sortie; parce que l'effet du monopole étant d'accroître le prix de la denrée, il arrive que le prix s'élève bientôt à celui déterminé par la loi pour que l'exportation soit défendue, et alors la spéculation du monopoleur tourne à son détriment, et les bleds amoncelés dans ses mains retombent dans la circulation pour y rétablir le niveau. C'est l'intérêt qui fait les accapareurs, il faut donc les combattre par l'intérêt; et je ne connois pas de moyen plus puissant que la crainte des primes: celui-là doit tout craindre qui a fait des emmagasinemens; parce que, si la cherté des grains en résulte, la prime est établie, et avec elle la concurrence, la diminution des prix et la ruine du monopoleur.

En législation générale, il n'y a rien autre à déterminer sur les subsistances que la liberté de la circulation et l'établissement des primes: mais voulez-vous étendre plus loin les précautions pour empêcher les monopoles? établissez par tout des associations économiques, qui s'occupent de publier l'état des approvisionnemens locaux, et fasse partout la guerre aux accapareurs.

Avez-vous remarqué les avantages que les départemens ont retirés des caisses patriotiques, autrement instituées que celles de Paris? Ces établissemens, dirigés par un patriotisme pur, et non par l'intérêt et la fripponnerie, ont facilité les moyens d'échange dans un tems où la petite monnoie étoit cachée, et où les coupures d'assignats n'étoient pas encore en circulation; ce sont des sociétés de ce genre qu'il

faut établir pour avoir un bon système d'emmagasinement.

Et d'abord éloignons les ministères de toutes ces opérations. La propension des gouvernemens qui passent pour bons est de croire que leur action est toujours nécessaire; de prodiguer les moyens de direction, d'encouragemant, de répression; d'ordonner par tout, d'intervenir sans cesse; et le résultat de ce zèle mal entendu, est de gouverner ce qui ne doit pas être gouverné, de donner des impulsions inutiles, d'arrêter des mouvemens salutaires, et de charger des lisières en entraves.

Le principal objet de ces associations seroit de recueillir des renseignemens certains sur les ressources locales de chaque pays, et de les publier. Cette manifestation solemnelle calmeroit constamment les craintes, et seroit en même temps le vrai préservatif contre les accaparemens.

Peut-être même pourroit-on conduire ces associations à former, dans chaque canton, un dépôt de bled, dans lequel tout vendeur et tout acheteur de grains seroient tenus de déposer une quantité déterminée sur celle de leur ventes, et qui leur seroit payée au prix ordinaire. Ces dépôts fourniroient les marchés dans les circonstances difficiles.

Il en résulteroit, outre cet avantage, celui d'instruire les habitans de la campagne dans l'art de conserver les grains; art qui n'est bien connu que dans les villes maritimes, dans la nouvelle Angleterre et à Genève, où la crainte de voir l'exportation défendue chez tous les peuples environnans oblige de faire des approvisionnemens pour plusieurs années, et rend les citoyens industrieux à conserver les grains. Ces dépôts présentent, d'un autre côté des inconvéniens; ils conduisent insensiblement à l'inertie les hommes, à qui la nature et le besoin commandent le travail. L'empire romain a péri par ce systeme. Il étoit très-ordinaire, disent les historiens du Bas-Empire, de voir le peuples de Constantinople demander du pain sans vouloir le gagner par le travail.

Quoi qu'il en soit, je n'insiste pas sur ce plan de dépôt, parce que je le crois inutile, même dans ce moment, et

qu'il est des mesures bien plus salutaires pour assurer l'abondance dans l'état.

Une république dont le sol offre cent-vingt millions d'arpens à l'industrie territoriale ; et qui, en prélevant la part de la stérilité, celles des pâturages, des forêts, des bois et de la réserve des jachères, produit 80 millions de setiers, outre les semences ; une telle république, dis-je, peut bien éprouver quelque disette, comme il arrive aujourd'hui, mais elles doivent être rares. Elles seront toujours annoncées par les associations patriotiques ainsi que par la hausse du prix des grains, et constamment réparées par la proclamation de la prime.

Il n'entre pas dans mon sujet d'indiquer les règles des associations que je propose. Je présenterai ces détails au comité d'agriculture, si le système des primes est adopté ; mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer les biens qui résulteront d'un pareil développement

1°. La suffisance des productions nationales une fois constatée, le peuple, dont le penchant à la sécurité est plus naturel encore que celui qui le porte à la défiance, se livrera sans crainte à ses travaux, et laissera la liberté à ses opérations commerciales qui ne pourront plus lui être préjudiciables.

2°. Le commerce des susistances verra se rétréir devant lui la carrière des combinaisons ; les prix ne dépendront plus d'une émeute, souvent suscitée par ceux qui pouvoient en être les victimes, mais qui calculoient que, dans cette terrible loterie, une seule chance contre leur vie ne balançoit pas les mille chances favorables à leur cupidité.

3°. Le commerce des grains ne sera plus qu'une combinaison des frais de transport, et la simple connoissance des distances suffira pour éclairer sur leurs intérêts les agriculteurs, les commerçans et les consommateurs

4°. Il s'établira, non par la contrainte, mais par la simple arithmétique, un niveau dans les prix, et ce niveau entretenant l'invariable consistance des richesses

agricoles, assurera les spéculations rurales, les plus sages, les plus utiles, les plus riches des spéculations, et en même temps offrira une base immobile au système des contributions.

5° Enfin, l'Europe verra s'élever dans son sein un état dans lequel les voies du commerce des subsistances seront sans détours, sans obstacles et sans obscurité, et certes on ne peut pas dire à quel dégré de prospérité la France est réservé; si la Convention nationale poursuit avec énergie l'etablissement de ce système, et la proscription des brigandages.

Mais un moyen plus grand s'offre encore pour maintenir dans la République une abondance eternelle. Protégeons le commerce, dirigeons ses spéculations vers les subsistances, donnons-lui un libre accès dans toutes les mers, et bientôt des quatres parties de la terre, les grains vont prendre leurs cours vers la France qui deviendra l'entrepôt général de toutes les nations. Alors la disette ne sera qu'un mot qui rapellera les crimes de l'ancien régime, et une industrie probe succédera aux délits des accaparemens.

L'Angleterre nous a enlevé le commerce des grains et des farines avec les Etats-unis. Elle en avoit trop éprouvé les avantages, avant la révolution d'Amérique, pour ne pas diriger toute son attention vers ce but. En 1768, 1769 et 1770, l'Angleterre retira de l'Amérique quinze cents mille quintaux de bled, dont trente deux mille furent consommés dans son sein, et le reste transporté en Espagne, en Portugal et dans la Méditerranée. Cette branche d'industrie a dû s'accroître encore par les défrichemens faits dans les Etats d'Amérique depuis leur indépendance. Il faut réunir tous nos efforts pour attirer ce commerce chez nous. Brissot et Claviere, dans leur ouvrage sur les Etats-Unis en ont indiqué les moyens. Ils ont proposé d'établir des ports francs, d'y construire des dépôts commodes pour recevoir et conserver les bleds amériquains. « Par ce moyen, disent-ils, ces bleds seroient toujours prêts à « être transportés par-tout où le prix les apelleroit; ces

« mêmes ports francs étant des dépôts où se rassembleroient « les objets nécessaires aux Etats-unis, le commerce des « bleds avec l'Amérique en acquerroit une continuité avan- « tageuse aux deux nations, avantageuse à l'Amérique, parce « que la certitude d'un lieu de dépôt sûr et peu coûteux « détermineroit des expéditions de grains plus fréquentes, « avantageuse à la France, parce qu'outre la présence con- « tinuelle p'une denrée importante, présence qui la garan- « tiroit de toute manœuvre d'un monopole intérieur, ces « dépôts fourniroient un aliment presque continuel au « cabotage depuis le nord de la France jusqu'au fond de « la Méditerranée ».

La Pologne nous offre encore des ressources bien plus abondantes : trois de ces provinces du midi, la Podolhie, la Wolhinie et l'Ukraine, produisent une si grande quantité de grains, qu'elles sont capables d'alimenter pendant six mois toute l'Europe ; mais la Mer Noire est le seul débouché que la nature offre à la Pologne ; et comme sa navigation n'est permise qu'aux Turcs, aux Russes, aux Autrichiens, il en résulte que peu de grains sont exportés de la Pologne, et que ses habitans sont réduits à la nécessité de les convertir en eau-de-vie. Si la Mer Noire étoit ouverte à nos vaisseaux, nos facteurs feroient descendre les grains de ces provinces par le Dnieper ou le Niester, et les chargeroient à Ak-kerman. Ils feroient également descendre par le Danube les bleds de la Hongrie et de la Moldavie, pays également très-fertiles : ils les emmagasineroient à Galatz ou à Solina, d'où ils les transporteroient dans nos ports de la Méditerranée. On ne peut pas calculer la quantité de bleds que nous assureroit ce commerce, et l'on ne peut pas dire le bien que nous ferions à la Pologne, pays libre avant-hier, et qu'il est digne de nous reporter vers la liberté, en même-temps que nous le rendrons heureux par l'échange de nos productions contre ses grains.

Ces expéditions ne sont pas nouvelles. Les premières ont été faites, en 1779 sous pavillon dalmate ou ragusien ; car vous saurez que la petite république de Raguse envoie librement ses vaisseaux dans la mer-noire tandis que ceux de la nation

française n'y sont pas reçus. Des mesures mal conbinéesfirent manquer alors cette opération ; mais le succès en fut complet en 1756, par les soins du prince de Nassau, et d'un Vénitien nommé Vassalo. Nous avons reçu, vers ce temps, à Marseille, plusieurs chargemens de bleds venant de la Mer Noire, sous pavillon russe; mais la dernière guerre des Turcs, et la politique du cabinet de Pétersbourg, ennemi de notre révolution, ont entièrement rompu ce commerce, qui pouroit devenir d'autant plus important, que la Russie, la Pologne, la Hongrie et toutes les provinces turques qui bordent le Pont Euxin offrent un immense débouché aux productions de notre terre et de nos arts et que nous pourrions en retirer, indépendamment du bled, une grande quantité de cuivre, de bois de construction et de chanvre.

Il est temps de r'ouvrir cette branche d'industrie : nous devons à la dignité de notre République d'obtenir la liberté de la navigation dans la Mer Noire, et l'intérêt de la Porte est de nous l'accorder par plusieurs raisons également importantes.

1°. Dès qu'il n'est pas au pouvoir des Turcs d'empêcher les Russes, les Polonais, les Autrichiens, ses ennemis naturels, de commercer dans la Mer-Noire, il est de sa politique de leur donner des concurrens, soit pour leur enlever une partie des bénéfices, qui ne font qu'accroître leur puissance, soit pour faire augmenter le prix de ses denrées par la concurence des acheteurs.

2°. Si les Turcs se déterminent enfin à faire la guerre aux Autrichiens, il leur conviendra que nous ayons déja quelque connoissance de la Mer-Noire, pour que nous puissions, des divers ports qu'ils y possèdent, apporter à Constantinople des munitions de toute espèce.

3°. Enfin il résultera de l'habitude de notre marine dans la Mere - Noire, un avantage décisif pour eux, si pour les soutenir dans la guerre il faut y envoyer une Escadre française, ce que nous ne saurions faire avec

avantage si nos marins n'en avoient fréquenté auparavant les parages.

Il est donc bien important de traiter avec la Porte notre admission dans la Mer Noire. Voilà des objets vraiment dignes d'occuper le Pouvoir exécutif de la République française.

Les agitations inséparables de la révolution ont désorganisé notre commerce et nos arts. Elles ont desséché tous les canaux de l'industrie, et si nos manufactures ont encore travaillé, c'est à la perte même des assignats que nous devons ce léger avantage, car tandis que le discrédit des effets publics faisoit accroître le prix des denrées, il provoquoit l'étranger à ne recevoir nos paiemens qu'en marchandises ouvrées, et par conséquent à faire travailler nos ouvriers. Tous ces maux étoient nécessaires; il faut les réparer aujourd'hui par la paix intérieure et par une grande impulsion donnée au commerce qui prend ses matériaux dans les champs, les fait circuler sur toute la terre, les échange contre des productions des autres pays, et multiplie les hommes là où il se fixe, parce que là règnent aussi l'abondance et la prospérité.

Il est temps aussi que notre conseil exécutif médite de grandes opérations de guerre. Il est une mer très-voisine des nôtres, à l'extrémité de laquelle sont deux ports qui appartiennent à la Maison d'Autriche (1) Ces ports ont dans leur voisinage un fleuve, sur lequel on a fait naviguer des frégates, et des pays à qui la nature accorda tout, à qui le despotisme a tout enlevé; c'est-là que le contre-amiral Truguet doit conduire nos vaisseaux.

J'ai prouvé que le systême combiné de la libre circulation des grains et des primes étoit le vrai préservatif des disettes dans les empires, et le remède assuré contre les monopoles

J'ai pensé qu'il seroit utile de rétablir désormais dans les districts des associations économiques qui suivroient les mouvemens des grains, et publieroient constamment les ressources de chaque pays.

---

(1) Fiume et Trieste.

J'ai démontré qu'il falloit encourager le commerce, fixer notre attention vers les productions des Etats-Unis, et faire ouvrir à nos vaisseaux la Mer Noire.

Enfin, je crois que, dans l'état où nous sommes, il est peut-être utile de porter à cinquante millions les achats de grains déjà décrétés; car une guerre maritime peut se déclarer, et nous priver des ressources qui s'offrent maintenant à nous. C'est sans doute un foible secours que cinquante millions de bleds, puisqu'il n'y a là que dix jours de nourriture pour tous les individus de la république. Mais cette mesure sera combinée avec les primes et la libre circulation, et elle vous donnera le moyen d'alimenter Paris et l'intérieur de la république, où les avantages du système des primes se feront sentir plus lentement, que dans le voisinage des villes maritimes. Cependant, avant tout, il faut exiger que le ministre de l'intérieur vous rende compte des 24 millions mis à sa disposition; car vous ne pouvez faire de nouveaux achats, que lorsque vous aurez acquis cette connoissance préalable.

Telles sont, représentans, les seuls mesures dignes de vous, et les seuls moyens d'amener l'abondance. Si, vous livrant à la petite manie des règlemens, aux petits et communs systèmes des entraves et des prohibitions, vous ordonnez des visites inquisitoriales, qui forceront le cultivateur à cacher son grain, comme autrefois il cachoit son sel et son tabac, à la vue des préposés des fermes, si vous commandez des déclarations qui ne produiront rien, parce que ce n'est pas en déclarant, mais en commerçant, qu'on augmente la masse des subsistances du peuple, si, dis je, vous traitez les campagnes en ennemies, et l'agriculteur en esclave, je vous le prédis, le bled disparoîtra par-tout, et la misère s'étendra sur toutes les campagnes. Créez tous les systèmes possibles en fait de grains; il vous faudra toujours revenir à ces principes d'éternelle raison: qu'on n'éloigne la disette qu'en augmentant la masse des subsistances; et que, cette masse accrue, ou par des primes, ou par des importations commerciales, il n'est plus besoin de lois sur les subsistances, si ce n'est celle de leur libre circulation dans

l'intérieur de l'empire. Laissons donc ces hommes qui sacrifient le peuple aux applaudissemens du peuple argumenter avec perfidie du danger des accaparemens, pour faire adopter le système le plus favorable aux accaparemens ; et, ressuscitant le régime économique de l'abbé Terray, évoquer son ombre exécrée, la famine et la désolation. Pour nous, représentans du peuple, sauvons le peuple par de sages mesures : défendons l'exportation des grains. Accordons une prime sur les importations ; mais sur-tout poussons nos vaisseaux dans la Mer Noire, et accordons une couronne civique au premier commerçant qui conduira dans nos ports un vaisseau chargé dans le Pont-Euxin. Assez et trop long temps on couronna les conquérans dévastateurs du monde ; il me tarde de voir l'opinion publique récompenser le navigateur qui nous apportera des épis de bled, et le buste de l'homme de bien élevé sur le piédestal où des courtisans avoient placé la statue d'un roi.

Voici mon projet de Décret.

PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE PREMIER.

La Convention nationale décrète que les lois sur la libre circulation des grains seront exécutées dans toute l'étendue de la République.

I I.

Lorsque le prix du pain se sera élevé, dans la majorité des départemens, au-dessus de trente-six deniers la livre, l'exportation des grains hors de la république, sera prohibée par le corps législatif, et les délinquans seront punis de mort.

I I I.

Si le prix du pain s'éleve à quarante deniers la livre dans la majorité des départemens, il y aura lieu à décréter une prime sur l'importation des bleds.

I V.

L'exportation des grains est dès ce moment défendue. La prime est accordée, et le comité d'agriculture et de commerce fera, dans deux jours, un rapport pour en déterminer la valeur, la durée, et les formalités qui doivent l'accompagner, ainsi que celles qui doivent être observées dans les ports francs de Dunkerque et de Marseille pour la sortie des grains étrangers qui y abordent en franchise.

V.

Les comités d'agriculture et d'instruction publique présenteront, dans huit jours, un plan d'organisation des sociétés économiques, dont l'établissement sera recommandé au patriotisme des citoyens des villes et des campagnes.

VI.

Le ministre de l'intérieur rendra compte, dans trois jours, à la Convention nationale, des 24 millions mis à sa disposition pour acheter des grains et présentera le tableau de ses achats. Ce compte rendu, il sera mis à sa disposition 26 millions pour un nouvel achat de bleds dans l'étranger.

VII.

Le conseil exécutif donnera des ordres pour que l'ambassadeur de la République auprès des Etats-Unis, s'occupe des intérêts de notre commerce avec les Etats, et notamment du commerce des grains.

VIII.

Le conseil exécutif enverra deux agens à Constantinople, pour, concurrément avec l'ambassadeur de la République, renouveller nos traités avec la Porte, et obtenir d'elle la libre navigation de la mer noire pour les vaisseaux français.

IX et dernier.

Le ministre de l'intérieur rendra compte, dans un mois, à la Convention nationale, de l'état où se trouve l'agriculture dans la République, des desséchemens et défrichemens commencés, et des moyens qu'il croit propres à en accélérer les progrès.